

**COMPTE-RENDU DE LA PRESIDENTE DU JURY
AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES LANDES
ORGANISATEUR EN 2018 DU CONCOURS
D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**

Le Centre de gestion des Landes a organisé en 2018 le concours d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en partenariat avec les centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine.

LES PRINCIPAUX CHIFFRES

➤ **Epreuves d'admissibilité :**

	Postes	Candidats inscrits	Nombre de candidats présents aux deux épreuves (%)	% d'absents à l'épreuve écrite	Moyenne	Seuil d'admissibilité
EXTERNE	48	743	493	33.7 %	7.54/20	10/20
INTERNE	32	388	295	23.97 %	7.22/20	9.50/20
TOTAL	80	1131	788	30.3 %		

➤ **Epreuves d'admission :**

	Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents (%)	Seuil d'admission	Nombre de candidats admis (% du nombre de présents aux épreuves écrites)
EXTERNE	85	71 (83.53 %)	11.30/20	46 (9.33%)
INTERNE	55	52 (94.55 %)	11.30/20	34 (11.53 %)
TOTAL	140	123		80

STATISTIQUES

(Calculées sur la base des renseignements fournis par les candidats lors de leur inscription)

➤ Origine géographique des candidats inscrits :

CDG des Landes	CDG partenaires	Autres
280 (24.76 %)	771 (68.17 %)	80 (7.07 %)

➤ Sexe :

Hommes	Femmes
123 (10.88 %)	1008 (89.12 %)

Une très large majorité des candidats est issue des départements partenaires.

➤ Préparation des candidats :

	EXTERNE		INTERNE	
	/Présents	/Lauréats	/Présents	/Lauréats
CNFPT	2.97 %	2.18 %	24.32 %	26.48 %
Préparation personnelle	64.95 %	63.05 %	56.41 %	52.94 %
CNED	1.78 %	2.17 %	2.02 %	/
Aucune préparation	5.75 %	/	9.47 %	8.82 %
Non renseigné	24.55 %	32.60 %	7.78 %	11.76 %

➤ Niveaux de diplôme :

	EXTERNE		INTERNE	
	/Présents	/Lauréats	/Présents	/Lauréats
Niveau II (Licence) et plus	33.33 %	67.39 %	19.33 %	64.70 %
Niveau III (BTS)	26 %	17.39 %	28.13 %	17.65 %
Niveau IV (Bac)	31.94 %	15.22 %	31.53 %	14.71 %
Niveau V (CAP, BEP)	8.73 %	/	18.98 %	2.94 %
Niveau VI (sans diplôme)	0	/	2.03 %	/
Non renseigné	0	/	0	/

Une grande majorité des lauréats possède un niveau de diplôme largement supérieur au niveau requis.

PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES ÉPREUVES, ÉVALUATION ET ANALYSE DES RESULTATS

Le concours se compose de 2 épreuves écrites d'admissibilité, de 2 épreuves d'admission et d'une épreuve facultative.

➤ Les épreuves d'admissibilité :

EXTERNE	INTERNE
1/ Une épreuve écrite de français comportant : – à partir d'un texte d'ordre général, la réponse à des questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte – des exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en vocabulaire, orthographe et grammaire (durée 1 heure 30 - coefficient 3)	
2/ Établissement d'un tableau numérique d'après des éléments fournis aux candidats (durée : 1 heure – coefficient 3)	

• Les résultats :

	EXTERNE	INTERNE
Épreuve de français	De 0.25 à 18.13/20	De 0 à 16.75/20
Tableau numérique	De 0 à 19.50/20	De 0.50 à 18/20

		Notes éliminatoires (inférieures à 5/20)	Notes supérieures ou égales à 10/20	Moyenne
EXTERNE	Français	68 (13.79 %)	194 (39.35 %)	8.91/20
	Tableau numérique	191 (37.82 %)	54 (10.69 %)	6.05/20
INTERNE	Français	64 (21.69 %)	89 (30.17 %)	7.72/20
	Tableau numérique	73 (24.66 %)	35 (11.82 %)	6.71/20

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat de la liste d'admissibilité.

• L'évaluation de l'épreuve de français :

Cette épreuve permet de tester les connaissances de base notamment en orthographe et en grammaire.

Les correcteurs relèvent :

- Dans la partie compréhension, des paraphrases, des contre-sens ou des redites.
- Dans la partie grammaire et vocabulaire, de nombreuses lacunes dues à une préparation insuffisante.
- Une orthographe défectueuse entraînant des pénalités.

- L'évaluation de l'épreuve de tableau numérique :

L'épreuve de tableau numérique impose une bonne préparation afin de maîtriser :

- l'analyse et la compréhension de la commande,
- les méthodes de calculs permettant d'arriver aux résultats attendus
- la restitution à l'intérieur d'un tableau de données chiffrées.

A noter que le candidat n'a pas à justifier ses calculs, mais seulement à porter les résultats attendus dans le tableau. Ainsi les calculs développés sur la copie au lieu d'être présentés dans le tableau n'ont pas été corrigés.

Le soin apporté à la présentation du tableau est pris en compte : présentation centrée du tableau, regroupement éventuel de colonnes, indication des unités, titre pertinent.

Afin de faciliter le travail des candidats, des copies quadrillées ont été fournies.

Les correcteurs relèvent :

- un niveau général très faible, de très rares bonnes copies
- le sujet permettait de tester la méthode et la rapidité des candidats
- Il présentait 3 sources de données, ce qui permettait aux candidats de ne pas trop être pénalisés par des erreurs « en cascade ».
- Beaucoup de candidats ne se sont pas préparés et ne connaissent pas les exigences spécifiques de cette épreuve notamment en termes de présentation.

Peuvent seuls être autorisés à se présenter à l'admission les candidats déclarés admissibles par le jury, c'est-à-dire ayant obtenu une note égale ou supérieure au seuil d'admissibilité fixé par le jury pour chaque voie de concours. Le jury s'est réuni le 1^{er} juin 2018 à Mont de Marsan pour en délibérer.

➤ Les épreuves d'admission :

EXTERNE	INTERNE
<p>1/ Épreuve d'entretien : Un entretien visant à évaluer l'aptitude du candidat et sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois, ainsi que ses connaissances de l'environnement professionnel dans lequel il sera appelé à exercer ses fonctions. Pour le concours interne et le troisième concours, cet entretien tend également à apprécier l'expérience du candidat. (durée 15 mn – coefficient 3)</p>	
<p>2/ Épreuve pratique de bureautique destinée à vérifier l'aptitude du candidat en matière de traitement de texte, d'utilisation d'un tableur et des technologies de l'information et de la communication. (durée 15 mn - coefficient 1)</p>	
<p>Épreuve facultative choisie par le candidat au moment de son inscription parmi les épreuves suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soit une interrogation orale portant sur le domaine choisi par le candidat au moment de son inscription parmi les trois suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Notions générales de droit public • Notions générales de droit de la famille • Notions générales de finances publiques (Préparation 15 mn - durée 15 mn - coefficient 1) - Soit une épreuve écrite de langue vivante étrangère consistant en la traduction sans dictionnaire d'un texte rédigé dans une des langues suivantes au choix du candidat au moment de son inscription : allemand, anglais, espagnol, italien, russe, arabe moderne, portugais, néerlandais, grec. (durée 1 heure - coefficient 1) 	

- Les résultats :

	EXTERNE	INTERNE
Entretien	De 4.50 à 18/20	De 6 à 18.17/20
Épreuve de bureautique	De 5.50 à 20/20	De 6 à 18.75/20

		Notes éliminatoires (inférieures à 5/20)	Notes supérieures ou égales à 10/20	Moyenne
EXTERNE	Entretien	1	41(57.74%)	10.77/20
	Bureautique	0	61(85.91%)	13.92/20
INTERNE	Entretien	0	42(80.76%)	12.85/20
	Bureautique	0	47(90.38%)	13.06/20

- L'évaluation :

Lors de l'épreuve d'entretien, le jury a évalué le candidat sur :

- La présentation succincte du parcours de formation et de l'expérience le cas échéant (2 à 3 minutes maximum)
- L'aptitude à exercer les missions
- La connaissance de l'environnement professionnel et territorial
- La motivation

Les examinateurs relèvent :

- des entretiens très inégaux
- certains candidats ne se sont pas préparés à cette épreuve
- certains candidats, y compris ceux qui travaillent déjà dans une collectivité, maîtrisent mal les connaissances de base que tout citoyen doit posséder.

Pour l'épreuve de bureautique, l'évaluation porte sur la maîtrise d'un traitement de texte, d'un tableur et des technologies de l'information et de la communication, au travers de cas pratiques à réaliser, ainsi que sur l'aptitude générale à l'utilisation de ces outils.

Les examinateurs relèvent :

- un niveau globalement satisfaisant
- certains candidats ont obtenu une note relativement faible, car la réalisation des exercices nécessitent la maîtrise des différentes fonctions de base des logiciels, la connaissance des raccourcis claviers, ainsi que l'utilisation du clic droit.
- une meilleure préparation permettrait de gérer plus facilement le stress et de terminer les exercices demandés dans le temps imparti.

➤ **Les épreuves facultatives :**

	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats présents	Note la plus haute	Note la plus basse	Moyenne
Anglais	51	46	18.50/20	0	6.57/20
Espagnol	18	17	17.5/20	01/20	8.44/20
Italien	2	2	17.50/20	04.50	11/20
Droit public	17	15	16.5/20	06/20	9.39/20
Finances	11	11	17/20	06/20	11.15/20
Droit de la famille	16	13	17/20	03/20	10.22/20

Pour les épreuves facultatives de finances, de droit de la famille et de droit public, le candidat a été évalué sur :

- L'exposé sur la question tirée au sort
- Des questions à partir de l'exposé
- Des questions plus générales dans le cadre du programme

Les examinateurs relèvent :

- certains candidats se présentent sans avoir travaillé sur le programme
- l'exposé est parfois peu structuré et très court
- les candidats doivent approfondir leurs connaissances s'ils veulent acquérir des points en choisissant de passer ces épreuves facultatives
- quelques prestations de bon niveau, notamment en finances.

Le 18 septembre 2018, après délibération, le jury a fixé les seuils d'admission et a arrêté la liste des candidats définitivement admis.

La réglementation rend possible le transfert de postes : lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre de places aux différents concours pour un poste au moins et dans la limite de 15 % du total des postes ouverts, soit 12 postes pour ce concours. Dans cette limite, le jury décide de transférer les 2 postes non pourvus du concours externe vers le concours interne. La totalité des postes est ainsi pourvue.

Le présent compte rendu et la liste d'admission seront transmis à Monsieur le Président du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Landes.

La présidente du jury, Madame Isabelle CAILLETON